

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
ENTRE
LE CANADA
ET
LES ÉTATS DE
L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DE LIBRE-ÉCHANGE
(ISLANDE, LIECHTENSTEIN, NORVÈGE ET SUISSE)

Le Canada et la République d'Islande, la Principauté de Liechtenstein, le Royaume de Norvège et la Confédération suisse (les "États de l'AELÉ"), ci-après désignés collectivement les "Parties",

RÉSOLUS à raffermir les liens spéciaux d'amitié et de coopération qui les unissent;

RÉAFFIRMANT leur engagement à l'égard de la *Charte des Nations Unies* et la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*;

DÉSIREUX de contribuer au développement et à l'essor harmonieux du commerce international et de créer un cadre favorable à une coopération internationale et transatlantique plus étendue;

DÉTERMINÉS à créer un marché élargi et sûr pour les biens produits sur leur territoire;

DÉSIRANT établir une zone de libre-échange par l'élimination des obstacles au commerce;

DÉTERMINÉS à réduire les distorsions des échanges commerciaux;

RÉSOLUS à établir des règles claires et mutuellement avantageuses qui régissent leurs échanges commerciaux;

AYANT L'INTENTION de favoriser la compétitivité de leurs entreprises sur les marchés mondiaux;

VISANT à créer de nouvelles occasions d'emploi et à améliorer les conditions de travail et le niveau de vie sur leur territoire respectif;

DÉTERMINÉS à s'assurer que les avantages découlant de la libéralisation du commerce ne soient pas neutralisés par l'érection d'obstacles privés anticoncurrentiels;